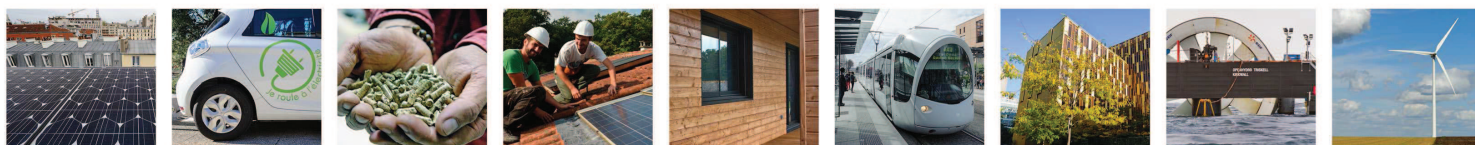




J'ai fixé mon programme d'actions pour les grands chantiers du ministère, pour les trois prochains mois, avec la volonté de concrétiser rapidement les actions pour la croissance verte et pour la biodiversité.

Cette conférence de presse de rentrée est pour moi l'occasion de présenter des actions nouvelles qui visent à amplifier la démarche engagée :

1. **La création du nouveau crédit d'impôt « pour la transition énergétique »** (CITE), comme je l'avais annoncé, à compter du 1^{er} septembre pour engager des dépenses de rénovation énergétique des logements : ce crédit d'impôt est simplifié (il est applicable dès la première opération) et renforcé (avec un crédit d'impôt égal à 30 % du coût des travaux).
2. **Le déploiement des compteurs intelligents** pour l'électricité (Linky) et le gaz (Gazpar) qui est maintenant engagé : les projets initiaux portaient sur l'installation dans tous les foyers de compteurs communicants, j'ai souhaité les transformer en véritables compteurs intelligents, apportant de nouveaux services aux consommateurs et contribuant à réduire leurs factures d'énergie.
3. **La mobilisation des territoires avec les appels à projets** du ministère :
 - lancé en juillet, l'appel à projets pour 20 territoires « zéro gaspillage zéro déchets » remporte un grand succès avec plus de 80 collectivités candidates ;
 - l'appel à projets « territoire à énergie positive » est publié aujourd'hui ;
 - l'appel à projet pour les 1500 méthaniseurs s'appuie sur une application internet mise en ligne aujourd'hui ;
 - l'appel à projet pour les plateformes de rénovation énergétique est ouvert ;
 - et pour l'ensemble des territoires, la possibilité de présenter les nouveaux contrats locaux pour la transition énergétique ;
4. Dans le domaine des infrastructures, **le volet mobilité des contrats de plan** va contribuer à relancer le BTP : la confirmation par le Premier ministre de l'apport de 950 millions € par an va générer plus de 3 milliards € de travaux pour la période de 2015 à 2020 et la création ou le maintien de 15 000 emplois ;



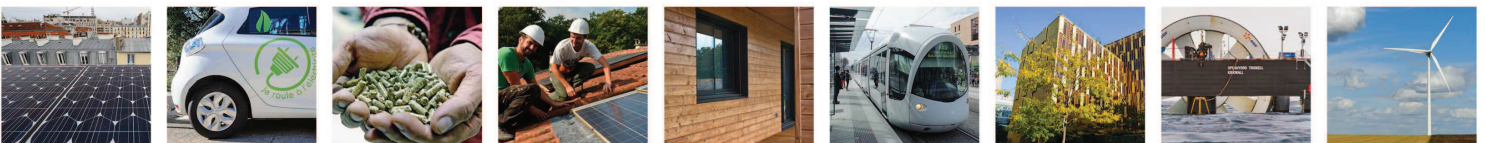
5. Le développement **du site participatif votreenergiepourlafrance.fr** pour que les projets qui sont conduits sur les territoires contribuent à susciter d'autres projets et que l'expérience acquise soit partagée : plus de 1 800 projets ont déjà été identifiés sur ce site ;
6. La concrétisation des travaux **de modernisation du droit de l'environnement**, pour simplifier les procédures et réduire les coûts de réalisation des projets, avec 7 groupes de travail que j'ai mis en place en respectant le principe de non régression sur la protection de l'environnement.

Dans la perspective de la conférence sur le climat de décembre 2015 (COP 21), la conférence environnementale de 2014 sera profondément renouvelée dans sa méthode pour mieux préparer ce grand rendez-vous international et répondre aux attentes des parties prenantes.

L'ensemble de ces chantiers suppose **aussi une mobilisation au niveau européen et international** : les grands rendez-vous des trois prochains mois permettront de souligner le dynamisme de la France, de développer les actions communes et de faire progresser la cause de l'environnement en Europe et dans le monde.

Ségolène Royal

Ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie

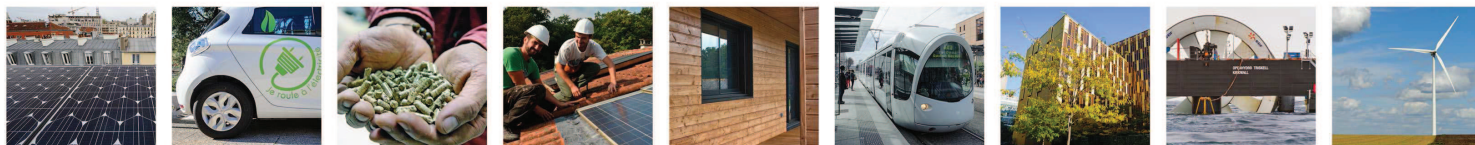


1. Le crédit d'impôt pour la transition énergétique

Les aides à la rénovation énergétique des logements : dès le 1er septembre 2014, chacun peut s'engager

Les aides à la rénovation se mettent en place dès le 1^{er} septembre 2014 :

- **Elargissement et simplification du crédit d'impôt développement durable** : les dépenses réalisées dès le 1er septembre ouvriront droit au crédit d'impôt (loi de finances pour 2015) :
 - accessible à tous, propriétaires occupants comme locataires, il permettra de se voir rembourser 30% du montant des travaux de rénovation énergétique ;
 - dès la première opération: isolation des murs, des combles, remplacement de la chaudière, des fenêtres..., et installation de compteurs individuels ;
 - travaux pris en compte jusqu'à 8 000 € pour une personne seule et 16 000 € pour un couple ;
 - en faisant appel à des professionnels qualifiés - RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) ; décret du 16 juillet.
- **Relance de l'éco-prêt à taux zéro pour atteindre 100.000 prêts et générer 2 milliards d'euros de travaux par an** :
 - accessible à tous les propriétaires, qu'ils occupent leur logement ou qu'ils le mettent en location, il permet de bénéficier d'un prêt à taux zéro pouvant atteindre 30.000 € pour réaliser des travaux de rénovation énergétique ;
 - en garantissant la qualité des travaux réalisés grâce à l'éco-conditionnalité des aides qui impose le label « RGE ». Décret du 16 juillet ;
 - la loi de finances rectificative 2014 a déchargé les banques de leur rôle de contrôle technique pour faciliter l'octroi des prêts.
- **Inscription dans le projet de loi de mesures pour stimuler l'activité dans le bâtiment**
 - profiter des travaux de ravalement, d'extension, et d'isolation de toiture des logements pour en améliorer l'efficacité énergétique et réduire la facture des ménages (article 6 du projet de loi) ;
 - voter les travaux à la majorité simple en copropriété (article 6) ;
 - limiter les freins à la rénovation dans les règlements d'urbanisme (article 4).



- **Le financement de 50 000 projets de travaux de rénovation énergétique de propriétaires modestes par l'ANAH en 2014.** Pour accompagner les travaux de rénovation des ménages modestes et très modestes, les aides de l'ANAH montent en charge : après 30 000 logements rénovés en 2013, l'objectif est d'atteindre 50 000 logements.

🔄 Bâtiments publics : mise en place des prêts à 1,75 % de la Caisse des dépôts pour les rénovations énergétiques et les bâtiments à énergie positive

Pour s'inscrire dans l'objectif du projet de loi relatif à la transition énergétique et à la croissance de « Rendre exemplaires tous les bâtiments publics » (article 5), les prêts aux collectivités de la Caisse des dépôts au taux de 1,75% (Livret A + 0,75 %) jusqu'à 5 millions d'euros par opération sans autofinancement par les collectivités et remboursables sur 20 à 40 ans, sont disponibles depuis le 1^{er} août. Les premiers projets sont en cours de signature.

